

RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 23 juillet 2021

A - Finances et Solidarité Territoriale

COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2020

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2020, vous est présenté dans un fascicule séparé.

I.- Les dépenses du Compte Administratif 2020

Les dépenses totales de l'exercice 2020 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 264.305.912,50 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Véritable empreinte de la politique mise en œuvre par notre Assemblée, le Compte Administratif traduit les actions menées par notre collectivité désireuse de poursuivre ses efforts en faveur du territoire et des Indriens, conformément aux engagements pris lors du vote des budgets.

La pandémie de Covid-19 a profondément bouleversé l'année 2020 mais le Département de l'Indre a su rapidement s'adapter pour garantir la continuité du service public, assumer les missions essentielles de solidarité humaine et faire face aux situations d'urgence rencontrées dans le secteur social.

La crise sanitaire et économique a placé une nouvelle fois les Départements comme échelon de proximité par essence au cœur de l'action, non seulement du fait de leurs compétences en matière sociale mais aussi de leur rôle d'animateurs des solidarités dans leur territoire.

Durant cette période si singulière, notre collectivité a activé plusieurs dispositifs pour atténuer les dégâts causés tout particulièrement dans le domaine social par des actions de protection et d'accompagnement par des dotations en masques et matériels de protection, par le versement de primes aux aides à domicile et aux assistantes familiales... Au-delà de ses missions primordiales en faveur de la solidarité humaine, le Département est intervenu en soutien au monde économique local par la continuité de sa commande publique, sans oublier les secteurs associatif et marchand avec notamment le plan de relance touristique et le monde communal avec les fonds départementaux à « guichet ouvert ».

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 193.077.634,35 € et les restes à réaliser s'élèvent à 45.537,08 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Avec un taux d'exécution qui s'élèvent à 93 %, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 0,8 % par rapport à 2019, soit +1,5 M€ résultant d'une forte croissance des dépenses liées aux solidarités humaines amoindrie par l'absence de constitution de provision en 2020.

L'accompagnement des plus fragiles a été une priorité, puisqu'en période de crise, ce sont ces publics qui sont malheureusement les plus fortement touchés. La mobilisation et la réactivité du Département de l'Indre ont permis d'apporter le soutien nécessaire.

Globalement, les dépenses liées au secteur social, représentant 71 % du budget de fonctionnement, sont en forte augmentation de 3,6 M€, passant de 133,4 M€ en 2019 à 137 M€ en 2020.

Tous les domaines de compétences sociales sont concernés par cette évolution croissante des charges mais plus fortement en matière d'insertion avec le versement de l'allocation RSA en hausse de plus de 8 % pour lutter contre l'exclusion des publics les plus vulnérables. Le reste à charge des trois Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) s'accroît avec un taux de couverture qui se dégrade de façon récurrente, pour s'établir à moins de 45 %.

Outre son rôle incontournable dans la protection des populations, le Département a poursuivi ses aides volontaristes en direction des tiers, et tout particulièrement des associations, en octroyant un volume de subventions à hauteur de 4 M€. Impacté par la crise, le monde associatif a pu compter sur le soutien financier du Conseil départemental, qui, volontairement, a le plus souvent maintenu ses aides pour favoriser l'animation et l'attractivité de l'ensemble de notre territoire.

Par ailleurs, les charges à caractère général enregistrent une baisse de -1,5 % résultant d'une hausse du poste « achats » du fait des dépenses supplémentaires liées à la Covid-19 et d'une économie réalisée sur le poste « services ».

Enfin, l'évolution des charges de personnel, qui représentent 23,6 % des dépenses de fonctionnement, est maîtrisée et contenue à hauteur de +0,8 %.

En investissement, les dépenses réelles atteignent 45.989.902,54 €. Hors dette, elles s'élèvent à 45.309.489,38 € avec un taux d'exécution qui atteint 74 %.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics, confirmant la volonté d'un niveau d'équipement durable et soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de notre département.

Malgré une année 2020 de crise sanitaire devenue crise économique, notre collectivité, avec près de 28 M€ de dépenses d'équipements directs, aura mené de front sa politique d'investissements routiers et bâtimentaires pour l'amélioration des infrastructures et réseaux, pour la qualité de vie de nos collégiens tout en offrant au monde économique local une activité viable. Ainsi, 210 marchés (hors Approlys et Inovalys) ont été passés en 2020 pour un montant total de plus de 40 M€. Globalement, 88 % des marchés « bâtiments » ont été attribués à des entreprises de l'Indre.

Par ailleurs, l'important chantier du numérique pour tous, doté de 7 M€ en 2020 par le Département, demeure une priorité grâce à l'action du Syndicat mixte RIP36, structure dédiée au THD initiée et présidée par le Département.

Avec 10,5 M€, les subventions versées aux tiers tiennent une place importante, traduisant la volonté d'accompagner et de soutenir les acteurs du territoire, privés comme publics. Le secteur communal se voit attribuer, via nos différents fonds communaux à guichet ouvert, un volume de subventions essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'équipement dans les différents domaines de l'environnement, du sport, de la culture, du patrimoine, du tourisme...

De plus, le Département confirme sa forte implication dans la sécurité et la protection des personnes et des biens en intensifiant son aide exceptionnelle d'investissement en faveur du SDIS, qui aura bénéficié d'une subvention de 2,2 M€, soit +1 M€ supplémentaire par rapport à 2019.

Le Conseil départemental a poursuivi sa politique d'investissement pour soutenir l'économie locale, l'aménagement et l'attractivité de son territoire. Ainsi, depuis 2016, et malgré la Covid-19 qui marque 2020, la croissance moyenne annuelle des investissements atteint 8,5 % (hors dette).

Notre assemblée s'attache à faire de l'Indre un Département offrant des équipements et des services de qualité répondant aux besoins de la population et de l'économie.

II.- Les recettes du Compte Administratif 2020

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2020 est de 291.582.585,64 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 228.550.571,46 € enregistrant une hausse de +1,1 % par rapport à 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui représente près de 20 % des recettes réelles de fonctionnement, est quasi stable avec une évolution à +0,7 % compte tenu de la hausse de la part péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées.

En matière fiscale, la taxe foncière sur les propriétés bâties aura enregistré une progression de +1,6 % en 2020 compte tenu uniquement de la revalorisation des valeurs locatives puisque sans recours au levier fiscal, respectant ainsi les engagements de notre collectivité. 2020 aura été la dernière année de perception de notre seul impôt local à pouvoir de taux, réduisant à néant notre autonomie fiscale.

Concernant les autres ressources fiscales, le Département bénéficie d'une évolution positive de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) tandis que la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), assise sur la consommation de carburant, est en baisse du fait de la crise sanitaire.

Malgré les prévisions nationales d'une récession du marché immobilier et d'un fort repli des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), l'Indre a vu cette ressource fiscale résister en 2020. De fortes disparités seraient constatées notamment entre départements urbains et ruraux.

Le Département de l'Indre est bénéficiaire de trois fonds de péréquation à hauteur de 20,3 M€ visant à une meilleure répartition des recettes au sein des départements. Il est également contributeur pour 1,3 M€, d'où un solde de 19 M€, en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2019.

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 37.793.638,57 €, cette dernière somme comprenant la dotation complémentaire mise en réserve de 15 M€ et la couverture du besoin de financement à hauteur de 10 M€.

Les principales recettes sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 6,1 M€, en hausse compte tenu de la croissance des investissements, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) parts « projet » et « péréquation » pour 1,9 M€ et de la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) figée à 1,2 M€, bien loin des crédits engagés par le Département en faveur des collégiens.

Le niveau d'épargne additionné aux ressources propres permet l'autofinancement intégral des investissements. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2020.

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 41,6 M€ qui permet d'alimenter notre trésorerie sur les 57 premiers jours de l'année et d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement les importants chantiers de déviation routière et du Très Haut Débit sur lesquels le Département s'est engagé.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2020	57.364.110,18	234.218.475,46	291.582.585,64
<i>Dont 1068</i>			
- Couverture du besoin de financement	10.143.939,64		10.143.939,64
- Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2020 hors 1068	32.220.170,54		266.438.646,00
Dépenses réalisées 2020	52.757.062,66	211.548.849,84	264.305.912,50
Résultat de l'exercice 2020	4.607.047,52	22.669.625,62	27.276.637,14
Résultat antérieur reporté	- 10.123.939,64	24.490.764,10	14.366.824,46
Résultat cumulé	- 5.516.892,12	47.160.389,72	41.643.497,60
Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2021)	- 5.516.892,12		
Résultat à affecter au BS 2021		47.160.389,12	
Solde des restes à réaliser 2020 sur 2021		- 45.537,08	- 45.537,08

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1^{er} du titre IV, tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le comptable public, du Compte de Gestion,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux qui prévoit, dans son article 15, que le vote sur l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020 peut intervenir jusqu'au 31 juillet 2021,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La réalisation des dépenses budgétaires est de 264.305.912,50 €.

Article 2. - La réalisation des recettes budgétaires est de 291.582.585,64 €.

Article 3. - Le Compte Administratif de 2020 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.



Marc FLEURET